

Comité Social territorial (Fonction publique territoriale) : essentiel du mandat

Exercer efficacement son mandat

PUBLIC

Membres titulaires – Suppléants du comité social d'établissement hospitalier

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis nécessaire

NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

LES POINTS FORTS

Formation animée par un consultant expert des comités sociaux de fonction publique territoriale

Nombreuses mises en application pratique qui alternent avec les apports théoriques

Recueil des attentes opérationnelles des participants

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos

Code
701348

Durée
2 jours / 14 heures

Tarif Inter*
1087 € HT

*Repas inclus (en présentiel)

Objectifs pédagogiques

...

- S'approprier le fonctionnement du Comité social territorial
- S'approprier les moyens dont disposent les CST pour exercer leur mandat
- Lister l'ensemble des missions du CST
- Choisir les canaux de communication avec la direction et les salariés

Programme de la formation

...

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès.

Mettre en place le CST et la formation spécialisée

- Qu'est-ce que le CST ?
- Les apports de la loi de transformation de la fonction publique
- L'arrêté de création
- La délibération de l'assemblée délibérante
- Le rôle du Président de l'assemblée délibérante (maire, Président du Conseil Départemental...)
- Le règlement intérieur du CST
- Les effets de l'élection des membres du CST
 - Respect de la proportionnalité du genre
 - Attribution des sièges
 - La désignation des membres de la formation spécialisée
 - Détermination de la notion de double représentativité
 - La représentativité au sein de l'établissement
 - Les moyens accordés au titre de cette représentativité
 - La représentativité au titre de la négociation collective
- Quiz interactif : s'approprier les spécificités de la représentativité

Identifier la composition du CST

- La présidence



compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service

- ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

- Les représentants du personnel
- Le rôle des suppléants
- le secrétaire adjoint, le secrétaire administratif
- Les invités
- L'absence d'élus
- Quiz interactif : distinguer les rôles de membres du CSE

Créer la formation spécialisée et la formation spécialisée complémentaire

- La composition de la formation spécialisée
 - ▶ La présidence
 - ▶ Les représentants du personnel
 - ▶ Les autres membres (Le conseiller de prévention, la médecine de prévention)
 - ▶ Les membres de la formation spécialisée
- Quiz interactif : identifier les missions des membres de la formation spécialisée

Identifier le fonctionnement du CST et de la formation spécialisée

- Les réunions
 - ▶ La convocation et l'établissement de l'ordre du jour
 - ▶ Le procès-verbal,
 - ▶ L'absence de quorum
- Le droit à formation des élus
- La gestion des décharges et autorisations d'absence
- Le cas particulier des heures de délégation pour les membres de la formation spécialisée
- Cas pratique : établir l'ordre du jour et rédiger le PV, conseils de présentation

S'approprier la procédure de tenue des réunions exceptionnelles

- En cas d'accident/maladie professionnelles
- En cas de risque grave et avéré
- En cas de danger grave et imminent
- Cas pratique : organiser une réunion exceptionnelle

Lister les compétences du CST

- ▶ Les compétences pour avis : lignes directrices, Rapport Social Unique, projets soumis à négociation collective
- ▶ Les compétences pour information : télétravail, apprentissage, égalité professionnelle, bilans annuels
- ▶ La notion d'attributions relevant du CST et de la formation spécialisée
- ▶ La substitution de l'avis du CST à celui de la formation spécialisée
- Cas pratique : à partir d'un cas concret, identifier les actions que le CSE pourrait mettre en œuvre

Lister les compétences de la formation spécialisée

- ▶ La concentration des consultations sur la santé et la sécurité



- ▶ Les rapports concernant la santé et la sécurité des agents
 - ▶ Rapport annuel du médecin du travail
 - ▶ Programme annuel de prévention des risques professionnels
 - ▶ Rapport annuel faisant le bilan de la situation générale de la santé
- Cas pratique : à partir d'un cas concret, identifier les actions que le CSE pourrait mettre en œuvre

Les visites : organisation, délégation

Les enquêtes : Les accidents et leurs conséquences graves

Le constat d'une cause de danger grave et imminent

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter

... —

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

...

Prochaines sessions

... _____

PARIS

- 21-22 Mai. 2026
- 7-8 Oct. 2026
- 14-15 Déc. 2026

A DISTANCE

- 21-22 Mai. 2026
- 7-8 Oct. 2026
- 14-15 Déc. 2026

...
...

LEFEBVRE DALLOZ COMPÉTENCES – Tour Lefebvre Dalloz – 10 Place des Vosges – 92072 Paris La Défense Cedex – Tél : 01 83 10 10 10 –
src-formation@lefebvre-dalloz.fr

S.A.S. au capital de 1 000 000,00 € – RCS Nanterre 479 163 131 – Code APE : 8559A – Siret : 479 163 131 00119
N° TVA intracommunautaire : FR 394 791 631 31 – N° de déclaration d'existence : 11 75 39169 75